

LE SPORT ET LA CULTURE  
ACCESSIBLES À TOUS

2025-2026



# COUP DE POUCE JEUNE

**50€\*** d'aide

pour toute 1<sup>re</sup> adhésion à une **association sportive, culturelle ou de loisirs** pour les jeunes Montpelliéraines et Montpelliérains **de 6 à 16 ans.**

**75€\*\*** d'aide pour les familles monoparentales

\*Sous conditions de ressources - \*\*Sur présentation d'un justificatif



[montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune](http://montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune)



**MONTPELLIER,  
FAIRE DU FUTUR  
UN PRÉSENT.**



# LA VILLE DE MONTPELLIER RENOUVELLE LE

## COUP DE POUCE JEUNE

dispositif de soutien pour une 1<sup>re</sup> adhésion à une **association sportive, culturelle ou de loisirs** pour les enfants **de 6 à 16 ans.**

### QU'EST-CE QUE LE « COUP DE POUCE JEUNE » ?

C'est un dispositif d'accès à la culture , aux sports et aux loisirs dédié aux jeunes de 6 à 16 ans. Il permet aux familles résidant à Montpellier de bénéficier d'une aide de 50 €\* attribuée sous conditions de ressources ou 75€ \*\* pour les familles monoparentales sur présentation d'un justificatif.

#### Pour en bénéficier, il faut :

- avoir entre 6 et 16 ans ;
- résider à Montpellier ;
- \*bénéficier de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou l'Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé (AEEH) par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole ;
- \*\*fournir un justificatif «parent isolé» émis par la CAF ou son dernier avis d'imposition.
- adhérer pour la première fois à une association sportive, culturelle ou de loisirs dont le siège social est situé à Montpellier.

#### Pour s'inscrire :

**Compléter le formulaire** ci-contre et transmettre les justificatifs demandés :



<https://portail-montpellier.eservices.montpellier3m.fr/maintenance-coup-de-pouce/>

**Date limite de dépôt du dossier :**  
le 31 mars 2026

### DES QUESTIONS ?

Rendez-vous sur [montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune](https://montpellier.fr/coup-de-pouce-jeune) ou au 04 34 46 68 28.

Après vérification des pièces justificatives, une attestation « Première adhésion sportive, culturelle ou activités de loisirs » sera délivrée pour la saison 2025-2026. Les bénéficiaires pourront alors s'inscrire auprès de l'association de leur choix, en disposant d'une réduction de 50€ (ou 75 euros). Le « Coup de Pouce Jeune » est cumulable avec le dispositif de l'État intitulé « Pass sport ».

